



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22266
25 février 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte du communiqué publié par le Ministère des affaires étrangères de la République tunisienne le 24 février 1991, à la suite du déclenchement de l'offensive terrestre dans le Golfe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmed GHEZAL

ANNEXE

[Original : arabe/français]

Communiqué daté du 24 février 1991 du Ministère des affaires
étrangères de la République tunisienne suite à l'offensive
terrestre dans le Golfe

"Le Gouvernement tunisien a accueilli avec une extrême réprobation et grande déception l'échec des nouvelles opportunités de paix et l'obstination à intensifier la guerre contre l'Iraq à travers le déclenchement de l'offensive terrestre en dépit de l'acceptation par ce pays de l'application de la résolution 660 du Conseil de sécurité.

Il réitère en la circonstance la totale solidarité et la profonde sympathie de la Tunisie avec le peuple iraquien frère qui fait l'objet d'une entreprise de destruction globale continue de ses potentialités humaines et matérielles.

Devant la grave détérioration de la situation qui porte atteinte à l'invulnérabilité de la nation arabe et à son destin et menace la sécurité et la paix dans le monde, la Tunisie exhorte la conscience mondiale et les forces éprises de paix à oeuvrer à faire cesser les hostilités et à mettre un terme à ce drame effroyable."
